



Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2026-02-23

Rennes, le 23/02/2026

Objet : Fermeture du chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par l'entreprise MSV ;
Considérant que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbre, du bief de Boutron au bief de Tinténiac doivent être réalisés du 25/02 au 13/03/2026 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rives droite et gauche du bief de Boutron au bief de Tinténiac est interdit à tous les usagers au fur et à mesure de l'avancement des travaux

Du 25/02 au 13/03/2026

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place l'entreprise MSV.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Calorguen à Tinténiac.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

VERONIQUE VERON
CANAUX-SEVAD-RESPONSABLE
23 févr. 2026

veronique VERON

RÉGION BRETAGNE
283 avenue du Général Patton - CS 21 101 - 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 www.bretagne.fr

RANNVRO BREIZH
283 bati ar Jeneral Patton - CS 21 101 - 35 711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10 www.breizh.fr

twitter.com/regionbretagne facebook.com/regionbretagne.bzh

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne.

SIRET 233 500 016 000 41 • TVA intracommunautaire • FR10 233 500 016